RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 02009
Numéro SIREN : 379 587 900
Nom ou dénomination : THOM

Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2020 sous le numéro de dépôt 110248

DocuSign Envelope ID: 05A4A91A-3BDD-4D75-8E16-45251002020A

THOM
Société par actions simplifiée au capital de 150.221.175 €
55 rue d'Amsterdam – 75008 Paris
RCS Paris 379 587 900
(la « **Société** »)

ACTE SOUS SEING PRIVE
DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 7 OCTOBRE 2020

[…]

PREMIERE DECISION

Prise d'acte de la démission de Monsieur Eric Belmonte de son mandat de Président de la Société

L'Associé Unique, en conséquence de ce qui précède et connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Eric Belmonte de son mandat de Président de la Société, prend acte de la démission de Monsieur Eric Belmonte de ses fonctions de Président de la Société à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

Nomination de Monsieur Romain Peninque en qualité de Président de la Société

L'Associé Unique, conformément aux articles 11.1 et 14.1 des statuts de la Société, nomme, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, Monsieur Romain Marie Claude Robert Frédéric Peninque, né le 12 décembre 1980 à Paris (75015), de nationalité française, demeurant 20 rue Alphonse de Neuville – 75017 Paris, en qualité de Président de la Société.

L'Associé Unique, décide que Monsieur Romain Peninque ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions de Président de la Société mais aura droit à la prise en charge directe de certains frais et/ou au remboursement, sur justificatifs, de ses frais de représentation et de déplacement et plus généralement à l'ensemble des frais qu'il aura engagé pour les besoins de l'accomplissement de ses fonctions de Président de la Société.

L'Associé Unique rappelle que, conformément aux statuts de la Société :

- Le Président représente la Société dans ses rapports avec les tiers et dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et dans la limite des pouvoirs spécifiquement attribués aux associés par la loi ou par les statuts de la Société.

DocuSign Envelope ID: 05A4A91A-3BDD-4D75-8E16-45251002020A

- Dans ses rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Président qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Monsieur Romain Peninque a d'ores et déjà déclaré accepter le mandat qui lui est confié et déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

TROISIEME DECISION

Prise d'acte de la démission de Monsieur Romain Peninque de son mandat de Directeur Général de la Société

L'Associé Unique, en conséquence de ce qui précède et connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Romain Peninque de son mandat de Directeur Général de la Société, prend acte de la démission de Monsieur Romain Peninque de ses fonctions de Directeur Général de la Société à compter de ce jour.

QUATRIEME DECISION

Prise d'acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre Chantrel de son mandat de Directeur Général de la Société

L'Associé Unique, en conséquence de ce qui précède et connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Jean-Pierre Chantrel de son mandat de Directeur Général de la Société, prend acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre Chantrel de ses fonctions de Directeur Général de la Société à compter de ce jour.

CINQUIEME DECISION

Nomination de Monsieur Cyrille Palitzyne en qualité de Directeur Général de la Société

L'Associé Unique, conformément aux articles 12.1 et 14.1 des statuts de la Société, nomme, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, Monsieur Cyrille Palitzyne, né le à 5 décembre 1980 à Versailles (78000), de nationalité française, demeurant 4, avenue de Villeneuve l'Etang - 78000 Versailles, en qualité de Directeur Général de la Société

L'Associé Unique, décide que Monsieur Cyrille Palitzyne ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions de Directeur Général de la Société mais aura droit à la prise en charge directe de certains frais et/ou au remboursement, sur justificatifs, de ses frais de représentation et de déplacement et plus généralement à l'ensemble des frais qu'il aura engagé pour les besoins de l'accomplissement de ses fonctions de Directeur Général de la Société.

L'Associé Unique rappelle que, conformément aux statuts de la Société, chaque Directeur Général dispose des mêmes pouvoirs de direction que le Président de la Société et du même pouvoir de représentation de la Société à l'égard des tiers que celui attribué par la loi au Président de la Société.

DocuSign Envelope ID: 05A4A91A-3BDD-4D75-8E16-45251002020A

Monsieur Cyrille Palitzyne a d'ores et déjà déclaré accepter le mandat qui lui est confié et déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

SIXIEME DECISION

Pouvoirs pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent acte sous seing privé en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

[…]

DocuSigned by:
Romain Peninque
CF93FF0C74C8468...

Certifié Conforme
Le Président
Monsieur Romain Peninque